

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



19.215 cr Tribunal fédéral. Election de deux juges suppléants

Rapport de la Commission judiciaire du 4 décembre 2019

Conformément à l'art. 40a de la loi sur le Parlement, la Commission judiciaire prépare l'élection des juges des tribunaux fédéraux et soumet ses propositions à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies).

Candidats proposés par la commission

La Commission judiciaire propose à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Madame **Sarah Bechaalany** et Monsieur **Yann Hofmann** aux postes de juge suppléant du Tribunal fédéral pour le reste de la période administrative 2015 – 2020.

Pour la commission :
Le président

Jean-Paul Gschwind

Contenu du rapport

- 1 Situation initiale
- 2 Considérations de la commission
- 3 Curriculum vitae succincts



1 Situation initiale

Le juge suppléant Andreas Brunner (PS, langue allemande) quittera ses fonctions fin décembre 2019 pour des raisons d'âge, tandis que le juge suppléant Bernard Abrecht (PS, langue française) a été élu juge ordinaire au Tribunal fédéral à la session d'été 2019. Pour les remplacer, deux postes de juge suppléant de langue française, de préférence avec une spécialisation en droit civil, ont été mis au concours à l'automne 2019, conformément aux besoins du Tribunal fédéral. Les partis sous-représentés au moment de la mise au concours étaient le PS, les Verts, l'UDC et le PBD.

Comme à l'accoutumée, l'annonce a été publiée dans les journaux « Le Temps », « NZZ » et « Corriere del Ticino », sur le site Internet du Parlement et dans le Portail emploi de la Confédération ; la Commission judiciaire en a simultanément informé les groupes parlementaires.

Treize personnes (dont cinq femmes) ont déposé un dossier de candidature ; trois dossiers n'étaient toutefois pas recevables, en raison du non-respect du critère légal de la nationalité. Sur proposition de sa sous-commission, la Commission judiciaire a auditionné quatre personnes le 20 novembre 2019, toutes de langue principale française. À l'issue des auditions, elle a recommandé aux groupes parlementaires les dossiers de Madame Sarah Bechaalany et de Monsieur Yann Hofmann.

2 Considérations de la commission

Docteur en droit et avocate, Madame Bechaalany est auréolée d'un parcours académique brillant et a fait forte impression lors de son audition. Elle maîtrise trois langues nationales ainsi que l'anglais et dispose déjà de solides compétences professionnelles et sociales. Enfin, elle est affiliée au parti des Verts, largement sous-représenté parmi les juges suppléants du Tribunal fédéral (-2,7 postes selon la nouvelle clef de répartition).

Pour sa part, Monsieur Hofmann exerce depuis de nombreuses années la fonction de juge auprès des différentes cours du Tribunal cantonal fribourgeois. Bilingue et polyvalent, il justifie en outre d'une longue expérience de greffier, notamment auprès du Tribunal administratif fédéral. M. Hofmann est membre du PDC qui, selon la nouvelle clef de répartition, est également sous-représenté parmi les juges suppléants du Tribunal fédéral (-0,7).

La commission estime que, au vu de leur profil et de leur motivation, les deux candidats possèdent toutes les qualités requises pour remplir la fonction de juge suppléant auprès du Tribunal fédéral.

L'ensemble des groupes parlementaires ayant soutenu ce choix, la commission a décidé, le 4 décembre par voie de circulation, de proposer définitivement à l'Assemblée fédérale (Chambres réunies) d'élire Mme Bechaalany et M. Hofmann.

3 Curriculum vitae succincts

Sarah Bechaalany, née en 1991, originaire de La Brillaz (FR), domiciliée à Marly (FR)

Formation



2019

Brevet d'avocat, Genève

2017

Doctorat en droit, Université de Fribourg

2014

Master of Law, Université de Fribourg

2014

Certificate in Transnational Legal Studies, Kings College et Georgetown University, Londres

Activité professionnelle

Depuis 2019

Avocate, Lenz&Stahelin, Genève

Distinctions

2017

Prix du professeur Walther Hug et Prix Vigener

2013

Prix du meilleur étudiant en Secured Transactions in Transnational Perspective

2010

Équipe gagnante du Moot Court CEDH, Université de Fribourg

Yann Hofmann, né en 1978, originaire de Schüpfen (BE), domicilié à Bulle (FR)

Formation

2019-2020

CAS en magistrature, Académie suisse de la magistrature

2003

Licence en droit, Université de Fribourg

Activité professionnelle

Depuis 2018

Vice-président, Commission fédérale d'estimation du 5^e arrondissement

Depuis 2019

Juge cantonal, 1^{re}, 2^e et 3^e Cours administratives et 1^{re} Cour des assurances sociales, Tribunal cantonal fribourgeois



2014 – 2019

Juge suppléant, Cour d'appel pénal, 1^{re} et 2^e Cours des assurances sociales, 1^{re} Cour d'appel civil et Cour de protection de l'enfant et de l'adulte, Tribunal cantonal fribourgeois

2014 – 2019

Vice-président des Commissions de conciliation en matière de bail à loyer, Districts de la Sarine, de la Gruyère, la Glâne, la Broye et la Veveyse

2013 – 2019

Conseiller juridique, Office fédéral du développement territorial

2018

Président de la Commission arbitrale CCT INFRI/FOPIS

2011 – 2012

Greffier, Tribunal cantonal fribourgeois

2007 – 2011

Greffier, Cour III (assurances sociales et santé publique), Tribunal administratif fédéral

2003 – 2005

Greffier, Tribunal du District de Sion

Activités accessoires

Chargé de cours et conférencier pour l'Association pour l'aménagement du Territoire EspaceSuisse

Chargé de cours pour la SIM Swiss Insurance Medicine

Chargé de cours et expert aux examens écrits et oraux auprès du Centre forestier de formation CEFOR/BZW